

SYSTEME DE DOSAGE AUTOMATIQUE DOSEUR ROND TRANSPARENT



RÉSERVOIR DOSEUR POUR L'ALIMENTATION EN PELLETS

Table des matières

1) PRÉSENTATION	3
2) AVERTISSEMENTS	3
3) DONNÉES TECHNIQUES DU PRODUIT DÉTAILLÉ ET DIMENSIONS	4
4) CONTENU DE L'EMBALLAGE	6
5) UTILISATION CONFORME DU PRODUIT	6
6) INSTALLATION	7
a) Positionnement	7
b) Avertissement pour installations sur réservoirs avec pression contrôlée	8
c) Instructions d'installation des équipements Advance	9
d) Raccordement au réseau de tubes	9
e) Raccordement électrique	10
7) PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT	10
8) MAINTENANCE ET FIN D'UTILISATION	12
a) Pièces de rechange	12
b) Fin d'utilisation	12
9) PRESCRIPTIONS DE SÉCURITÉ POUR LES MAGASINS DE STOCKAGE DE COMBUSTIBLE	13
10) GARANTIE	14
11) CERTIFICATION	15

1) PRÉSENTATION

Cher Client,

Nous vous remercions d'avoir choisi un produit ADVANCE EASY MOVING, dont les caractéristiques techniques répondront assurément à vos besoins.

Ces produits ont été conçus et sont fabriqués conformément aux réglementations et normes techniques en vigueur, avec le choix des meilleurs matériaux pour obtenir durabilité et facilité d'utilisation du produit.

Nous vous demandons de lire ce manuel soigneusement et entièrement et de vous conformer rigoureusement aux instructions qui y figurent.

Le manuel est un document élaboré par le fabricant et fait partie intégrante du produit : ce mode d'emploi contient les règles d'utilisations ainsi que les règles générales de sécurité des personnes, des biens et des animaux. Si le produit est revendu, sous loué, loué ou vendu à d'autres personnes, il doit toujours être accompagné du manuel. Il est donc recommandé de l'utiliser et de le garder avec soin tout au long de la durée de vie opérationnelle du produit.

L'objectif principal du manuel est de faire connaître le produit et s'assurer de son utilisation correcte et sûre.

Aucune partie du manuel ne peut être reproduite ou copiée sans l'autorisation écrite du fabricant.

Le fabricant se réserve le droit d'apporter des améliorations et des modifications au manuel ainsi qu'au produit lui-même sans obligation de préavis à l'égard des tiers.

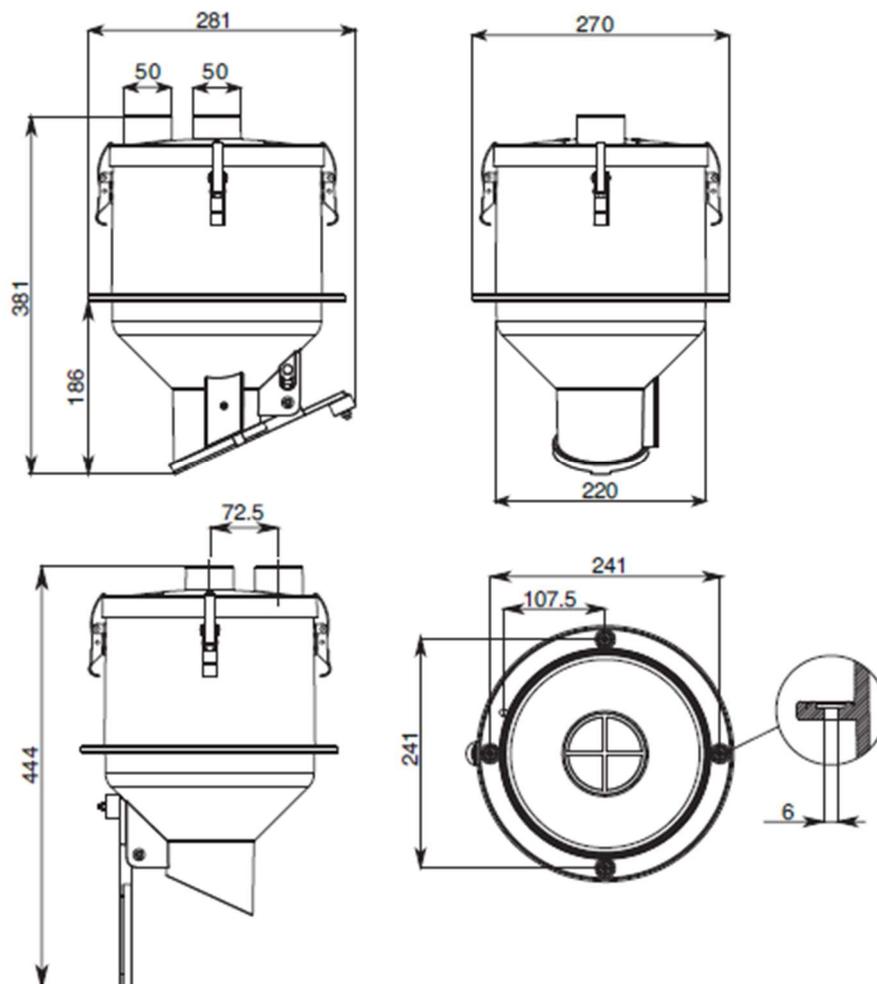
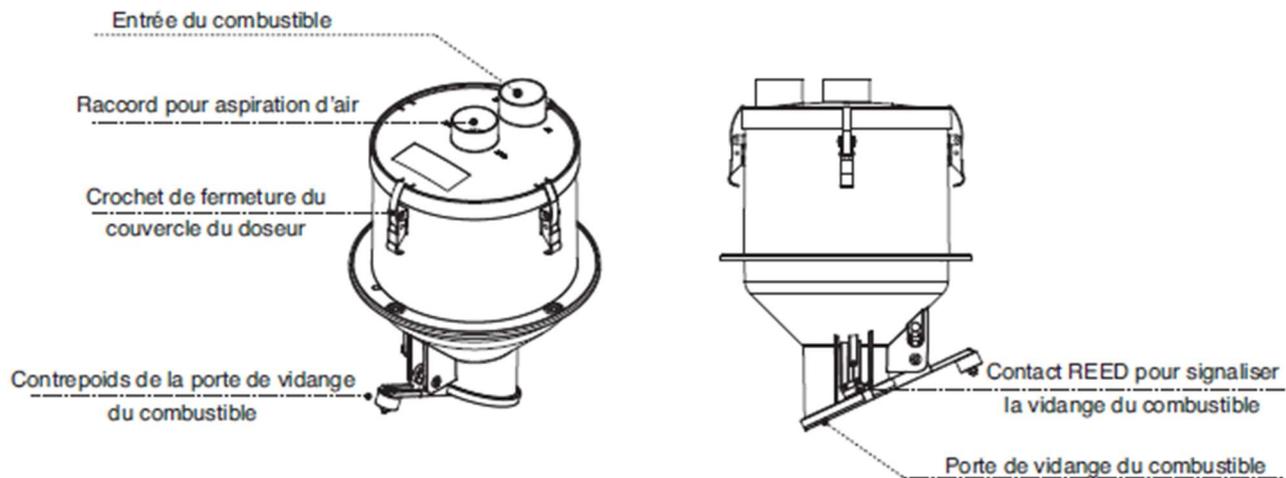
La présente fiche est établie sur la base du manuel fabricant.

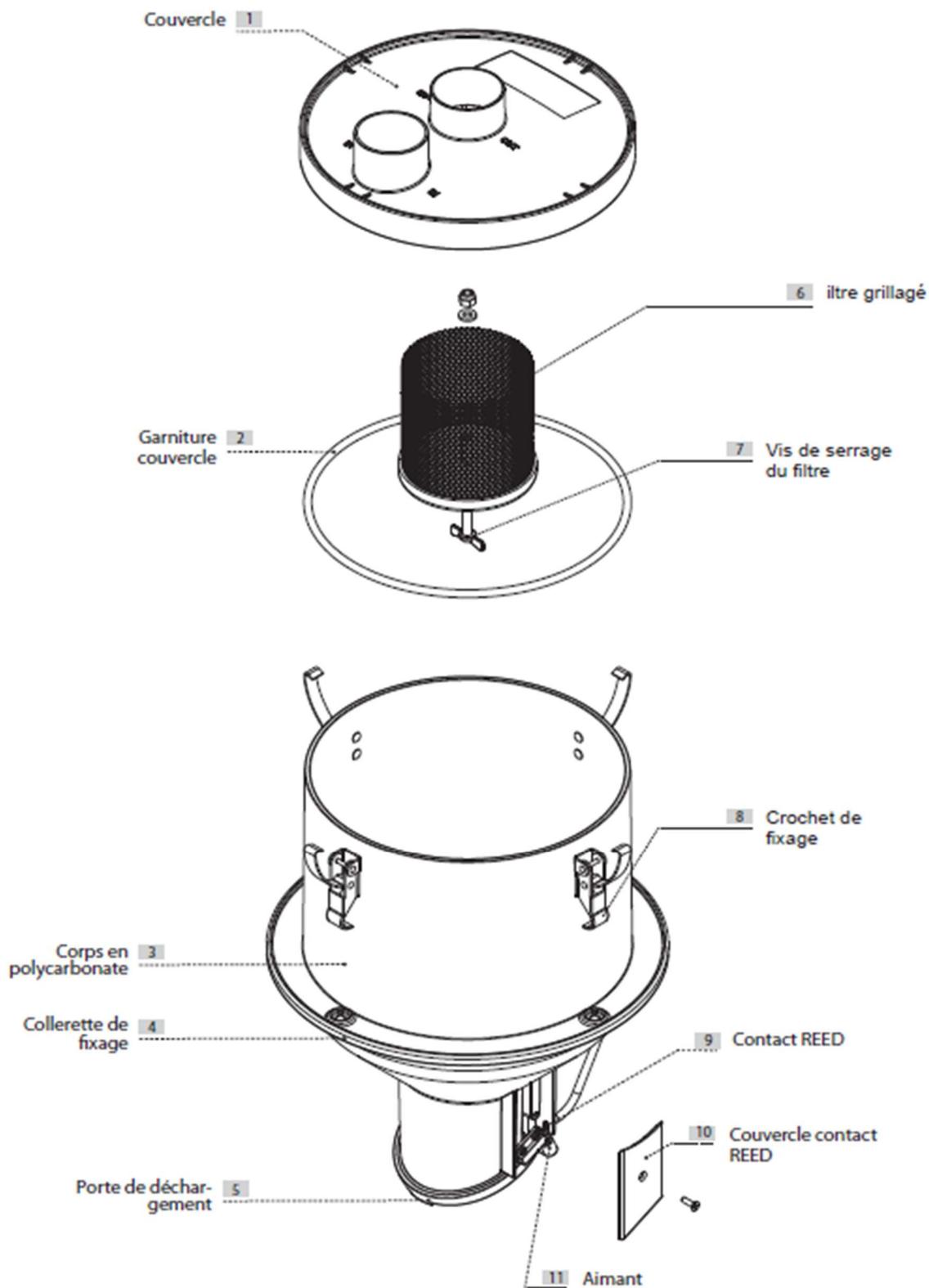
2) AVERTISSEMENTS

- N'utilisez pas le produit pour une impropre utilisation.
- Ne laissez pas les enfants approcher le produit.
- Cet équipement ne doit pas être utilisé par les personnes (y compris les enfants) avec capacités psychiques, sensorielles ou mentales réduites ou encore par les personnes sans expérience ou sans connaissance, à moins qu'elles ne soient autorisées à l'utilisation de l'appareil par des personnes responsables de leur sécurité.
 - Utiliser uniquement des rechanges d'origine.

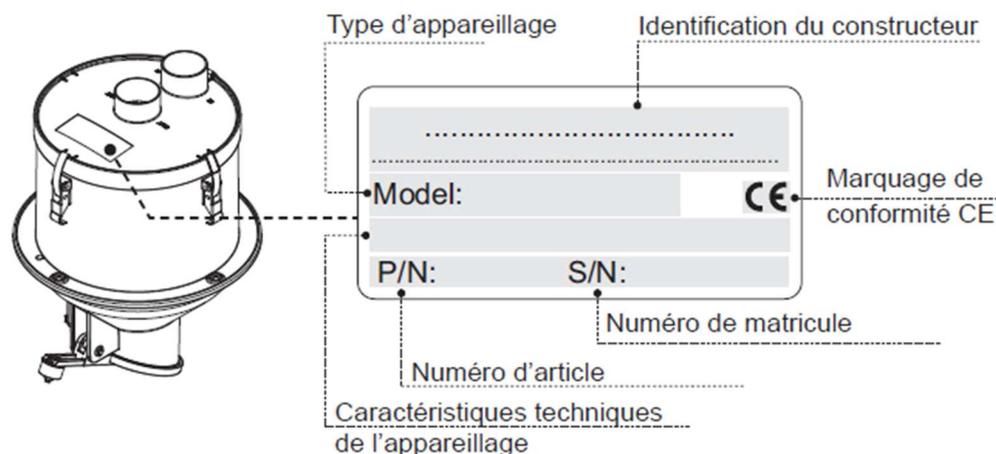
Le Constructeur décline toutes les formes de responsabilité ou de garantie si l'acheteur effectue des modifications ou des ajustements, quoique minimes sur le produit acheté.

3) DONNÉES TECHNIQUES DU PRODUIT DÉTAILLÉ ET DIMENSIONS





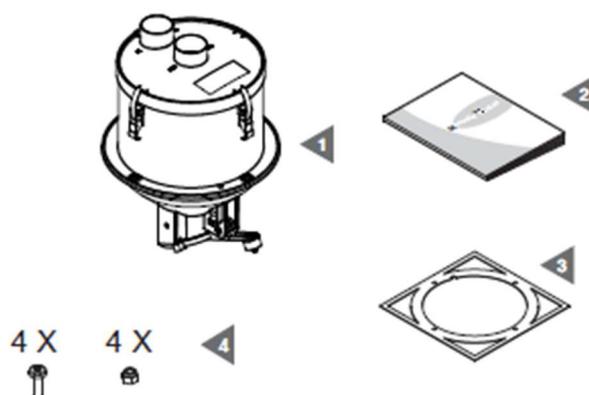
La plaquette d'identification CE est présente sur le couvercle. Ne pas enlever ou endommager la plaquette.



4) CONTENU DE L'EMBALLAGE

Après avoir ouvert l'emballage, effectuer l'inventaire de ce que vous avez reçu. Doit se trouver dans l'emballage :

- 1) Un réservoir doseur de combustible
- 2) Un manuel d'installation, d'utilisation et de maintenance
- 3) Un support de perçage
- 4) 4 vis M5 + 4 écrous autobloquants M5



Vérifier que le produit corresponde bien à ce qui a été commandé et qu'il ne présente pas de dommages évidents causés par le transport. Si cela ne devait pas être le cas, informer immédiatement le revendeur.

5) UTILISATION CONFORME DU PRODUIT

Le Dispenser a été conçu pour être installé dans un système de transport pneumatique de granulés de bois (pellets) ou d'autres biomasses combustibles de granulométrie moyenne-fine. Il a pour but de doser et délivrer le combustible directement dans le réservoir de la chaudière.

Ce produit est adapté pour prélever du combustible à base de biomasse comme des granulés de bois (pellets), des noyaux d'olive, des copeaux de bois M10, coques écrasées de fruits secs, du maïs. Il ne peut pas fonctionner avec des combustibles ayant une granulométrie très fine ou des dimensions excessives (longueur supérieure à 40 mm ou plus de 15 mm de diamètre).

Pour les granulés de bois (pellets) nous recommandons seulement l'utilisation de combustibles certifiés EN plus A1.

Pour accomplir la tâche pour laquelle il a été conçu, le Dispenser doit être connecté à un panneau de contrôle Drive art AP4200.00.01. Par ailleurs, il doit être installé dans le champ du système de transport pneumatique du combustible, en tant que partie intégrante de celui-ci, par une tuyauterie appropriée.

6) INSTALLATION

Il est de la responsabilité de l'installateur de vérifier les dangers de la zone d'installation du produit et de déterminer son adéquation conformément à la loi en vigueur et aux caractéristiques du produit, comme décrit dans ce manuel.

L'installateur doit en outre se conformer aux instructions de ce manuel. Par ailleurs, il doit informer l'utilisateur du fonctionnement et de la maintenance des produits installés et signaler d'éventuels dangers liés à leur utilisation.

Il est indispensable de laisser tout autour du produit un espace libre de dimensions adéquates pour l'accès lors d'inspections, de réparation et de maintenance.

Le produit ne doit pas être exposé aux agents atmosphériques et il ne doit pas être installé dans des locaux soumis à : une forte humidité, de possibles inondations, des températures élevées ou la présence de poussière.

a) Positionnement

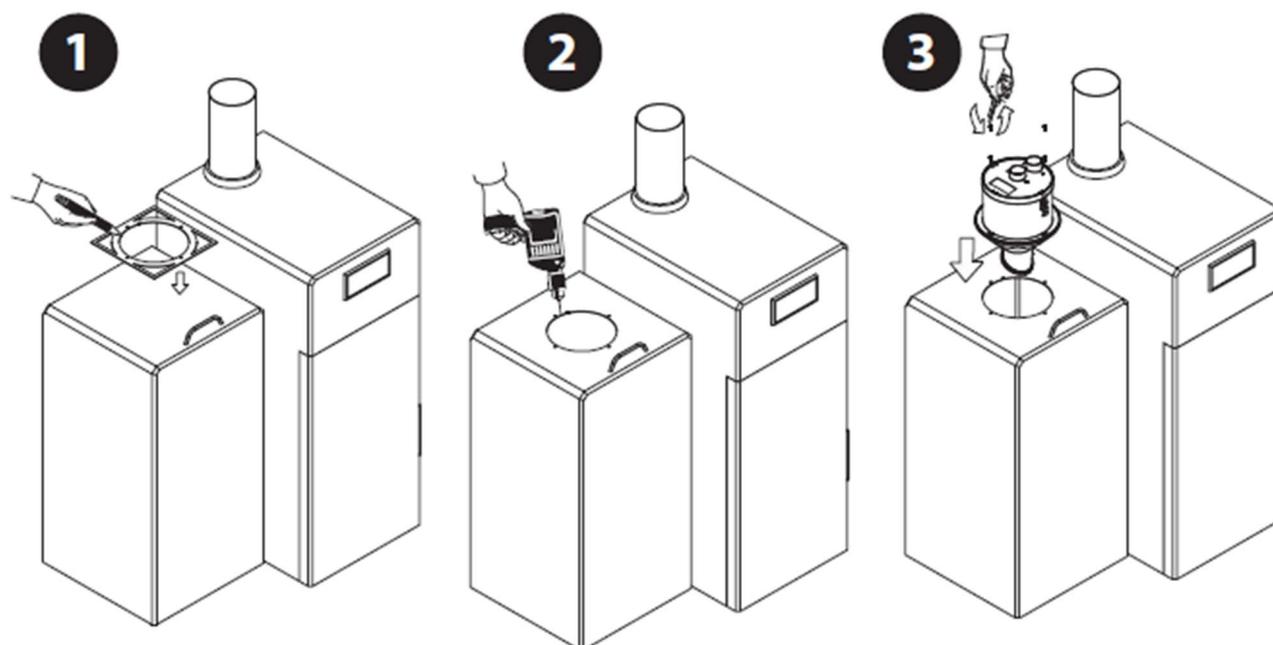
Le Dispenser devrait être solidement fixé sur le réservoir du combustible de la chaudière, dans une position qui n'empêche pas le remplissage manuel du réservoir lui-même.

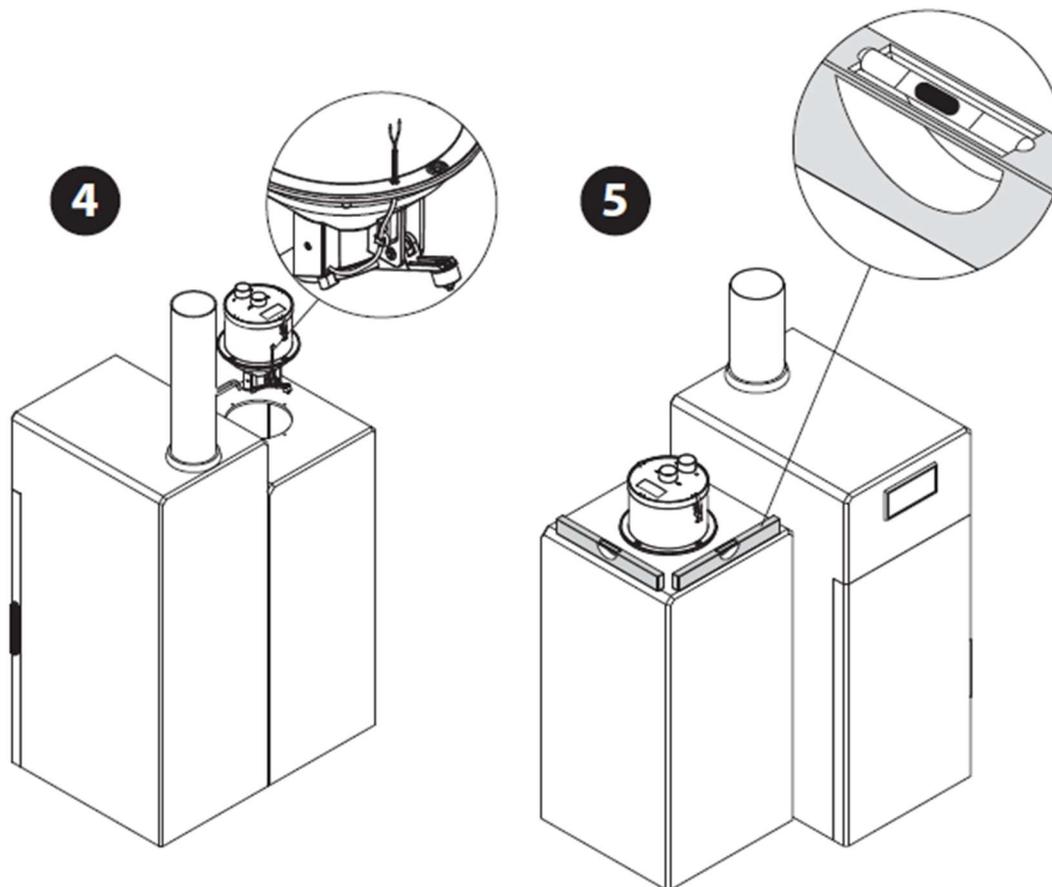
Pendant la pose du Dispenser, garder à l'esprit que la porte de vidange doit être située préférentiellement au centre du réservoir de la chaudière, pour favoriser le remplissage du réservoir lui-même. Pour faciliter la mise en place du Dispenser, un modèle de support du forage est fourni.

Il est indispensable que le Dispenser soit parfaitement installé.

À cette fin voir les figures 1 à 5 à la page 9.

Si vous ne voulez pas endommager la porte du réservoir de la chaudière, le catalogue ADVANCE dispose de supports d'étagères conçus pour le fixage du Dispenser par une technique alternative.





b) Avertissement pour installations sur réservoirs avec pression contrôlée

Il est important de se rappeler que les systèmes de transport pneumatique fonctionnent en modifiant l'état de pression présente dans les différents composants de l'équipement. En ce qui concerne le fonctionnement de nos équipements, la dépression varie entre environ -0,08 et -0,24 bar (-1,16/-3,48 psi) dans le doseur. Plus précisément, lors de la phase de démarrage du système, pour les mêmes caractéristiques propres au Dispenser, un souffle léger et court peut provenir du point de vidange du combustible. Lors de la phase de remplissage du Dispenser, il peut également y avoir de petits remous d'air entre la bouche de vidange et le clapet de fermeture.

Ces fuites sont provoquées par de petites particules de poussière qui empêchent l'étanchéité parfaite entre la bouche de vidange et le clapet en caoutchouc. Si elles ne compromettent pas le bon fonctionnement du système de transport, elles pourraient cependant modifier la pression à l'intérieur du réservoir et compromettre sa sécurité.

La situation peut être résolue principalement avec la programmation du fonctionnement du système de transport seulement quand :

- A) Le brasier de la chaudière est éteint et froid
- B) La porte du chargement du réservoir est ouverte
- C) Le parcours de communication entre le réservoir du combustible et le brasier de la chaudière est complètement fermé
- D) Le ventilateur d'expulsion des fumées de la chaudière fonctionne à la puissance maximale
- E) Une ouverture électro- gérée des dimensions aptes est présente sur le réservoir, connectée au système du transport ou au système de gestion de la chaudière, que permet l'introduction facilitée de l'air.

c) Instructions d'installation des équipements Advance

On considère que dans les systèmes ADVANCE EASY MOVING, il existe deux typologies précises des réseaux de tuyaux subdivisés en :

- Sections dans lesquelles ne passe que de l'air sous pression ou sous vide
- Sections dans lesquelles passe également du carburant ou de la poussière

Il est donc intuitif que les sections qui transportent le combustible nécessitent plus de détails et d'adaptations techniques par rapport aux autres.

Nous vous rappelons que les longueurs des canalisations décrites dans notre manuel sont indicatives, car elles sont obtenues par l'addition des sections rectilignes et avec un nombre de changements de direction minimum.

Il est recommandé de toujours tenir compte de ces notes :

- La longueur maximale de la tuyauterie ne doit pas dépasser 25 m
- En cas de systèmes à deux tuyaux, la longueur maximale du tuyau qui retourne au silo de stockage doit être déduite du total (25m) et cependant ne doit pas dépasser 10 m
- Eviter des parcours tortueux ou avec des courbes rapprochées et très étroites
- Eviter les siphons positifs et négatifs
- Eviter les sections horizontales qui sont hors de niveau
- Eviter des sections verticales supérieures à 3,5 m
- Chaque changement de direction équivaut à une diminution de la longueur maximale disponible de 0,3 m
- Chaque mètre de tuyau placé verticalement équivaut à une diminution de la longueur maximale disponible de 2 m
- La différence de hauteur entre le réservoir de stockage et la chaudière ne peut pas dépasser 7 m
- Il est indispensable de réaliser des courbes douces en particulier à la base des sections verticales.

Avant d'installer et de mettre en service le système, il est indispensable de lire attentivement les instructions fournies avec les différents composants et, en cas de doute, consulter une personne qualifiée.

La construction des équipements et l'installation des composants Advance doivent toujours satisfaire aux normes de sécurité qui correspondent au type de local dans lequel ils sont placés.

d) Raccordement au réseau de tubes

Pour connecter le Dispenser à l'équipement de transport du combustible, vous devez utiliser deux pièces de tube flexible antistatique Ø 50 mm (voir art. AP6000.50.05 - AP6000.50.20), afin que le couvercle du Dispenser puisse être retiré facilement par la suite.

Fixer les tubes au couvercle du Dispenser grâce aux attaches en acier (voir art. AP9020.50.02).

Par la suite, une partie du fil de cuivre, contenue à l'intérieur des tubes flexibles devrait être découverte et mise en contact avec un réseau de mise au sol, pour éviter que des courants statiques ne se répandent dans l'équipement.

La tuyauterie de transport du combustible doit être connectée au manchon appelé "IN", tandis le tube d'aspiration d'air doit être connecté au manchon placé au centre du couvercle, appelé "OUT".

Le poids de ces tuyaux ne doit absolument pas peser sur le couvercle du Dispenser. Les tubes sont ensuite fixés à une courte distance sur un support robuste qui garantit un soutien.

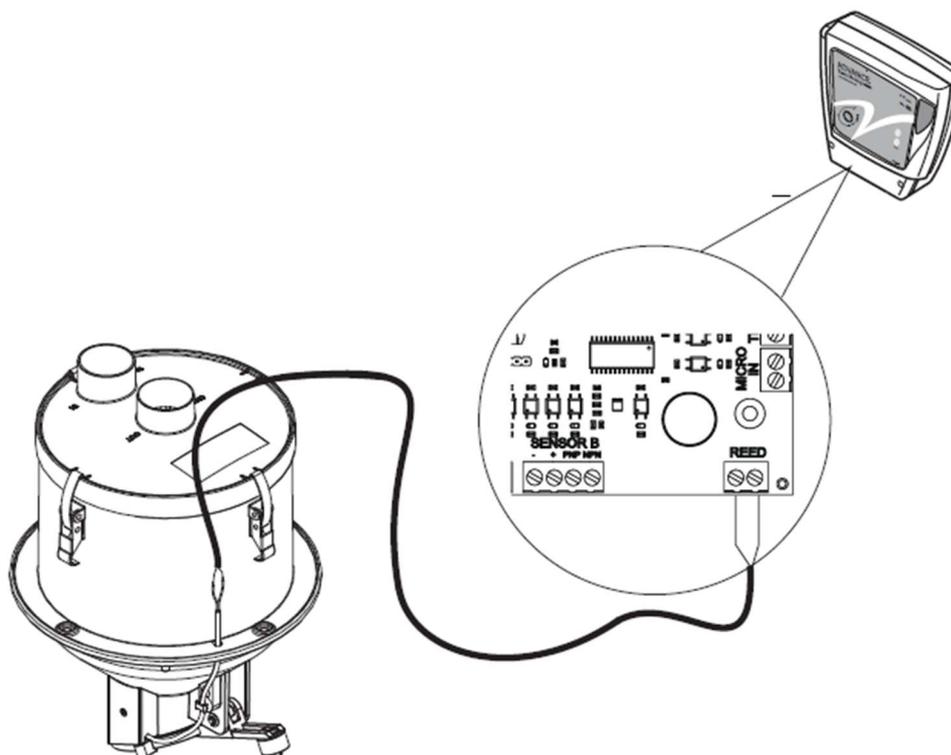
Les autres extrémités des tuyaux doivent être connectées au système. Ceci peut être fait à nouveau avec des tubes flexibles antistatiques ou avec des tuyaux en acier pour la partie destinée au transport de combustible. En ce qui concerne la partie où passe l'air, cela peut également être réalisé avec du PVC.

Tous ces matériaux sont présents dans le catalogue Advance.

e) Raccordement électrique

Avant de procéder au raccordement électrique, vérifier que le voltage correspond au prérequis et que l'équipement électrique, auquel le produit est connecté, soit construit conformément à la réglementation en vigueur.

Connecter les deux fils sortant du micro interrupteur aux pinces appelées "REED", présentes dans le panneau de contrôle Drive.



Prédisposer soigneusement les liens de fils puisque vous êtes en présence de basse tension. Enfin, assurez-vous que les fils soient positionnés de telle sorte à ce qu'ils ne gênent pas le mouvement de la porte de vidange ou l'éventuelle suppression du couvercle du Dispenser.

7) PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Le Dispenser fait partie intégrante du système de transport du combustible, qui comprend également la centrale d'aspiration, le panneau de contrôle, le système d'extraction et le magasin de stockage. Le remplissage du Dispenser s'effectue avec l'aspiration de l'air vers l'intérieur, faisant place au combustible qui est aspiré du magasin de stockage.

Lorsque la centrale d'aspiration s'arrête de fonctionner, le combustible tombe dans le réservoir de la chaudière en dessous grâce à la force de gravité. A la fin de cette opération, si nécessaire, le panneau de contrôle recommence un autre cycle de remplissage du Dispenser.

Les cycles de fonctionnement sont interrompus lorsque le combustible dans le réservoir de la chaudière atteint le niveau de la porte de vidange du Dispenser ou, si un capteur "trop plein" est installé dans le réservoir lui-même, lorsque celui-ci est atteint par le niveau de combustible.

Avant la mise en service du Dispenser assurez-vous que :

- le Dispenser soit placé fermement et précisément au-dessus du centre du réservoir de la chaudière que vous voulez alimenter.
- les tubes flexibles du combustible et de l'air soient bien fixés au couvercle du Dispenser.
- la porte de vidange se déplace complètement et facilement
- les raccordements électriques aient été effectués conformément à la loi, comme c'est le cas pour le système électrique auquel le Dispenser a été attaché.

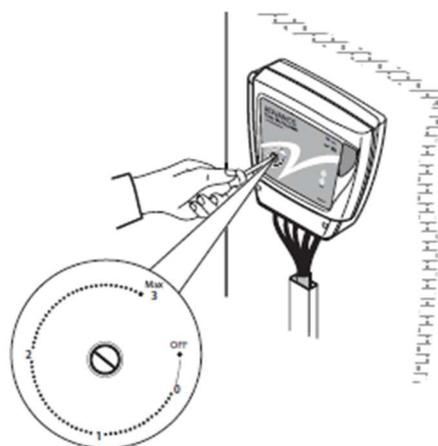
Lire également le manuel de chaque composant du système avant sa mise en service, en particulier celui du panneau de contrôle Drive.

Le réglage du potentiomètre sur le panneau de contrôle Drive vous permet de charger le Dispenser avec la quantité de combustible adéquate à chaque cycle de fonctionnement. Pour un remplissage optimal prenez comme point de référence la ligne tracée par l'adhésif "MAX LEVEL" présent sur le Dispenser.

Un remplissage à un niveau inférieur n'a aucune conséquence. Au contraire, un remplissage bien supérieur au niveau optimal pourrait causer des dégâts et du bruit durant le fonctionnement de la centrale d'aspiration et l'obturation des tuyaux de transport du combustible.

Il est conseillé de régler le temps de fonctionnement sur le panneau de contrôle Drive précisément, en prenant soin de le vérifier au moins à chaque remplissage du magasin de stockage du combustible. Pour ce faire, reportez-vous à la lecture du manuel du panneau de contrôle Drive.

1. Tournez le potentiomètre dans le sens horaire afin d'augmenter le temps d'aspiration nécessaire au remplissage du doseur. Presser le bouton ON-OFF, le LED POWER s'allume et le système de transport du combustible s'allume. Par le réglage du potentiomètre sur le Control Panel Drive, assurez-vous que le niveau du combustible ne dépasse jamais celui prescrit sur l'adhésif placé sur le doseur à chaque cycle de charge.



Le système est désormais opérationnel. Un ajustement supplémentaire des temps de fonctionnement peut être nécessaire si vous modifiez, même un peu, le poids spécifique ou le type de combustible à transporter. Dans ce cas, il suffit de recalibrer le temps de fonctionnement du Drive, afin qu'il soit capable de remplir de combustible le Dispenser à chaque cycle jusqu'au niveau indiqué par l'adhésif "MAX LEVEL" (voir figure dessus).



8) MAINTENANCE ET FIN D'UTILISATION

Avant d'effectuer quelque intervention sur le produit, il est obligatoire de déconnecter le câble d'alimentation électrique. Par ailleurs, la pièce où il est installé doit être aérée pendant au moins 15 minutes. Les maintenances complexes ou de longue durée doivent être effectuées en dehors des magasins de stockage du combustible et de la centrale thermique.

Toutes les activités de maintenance et de réparation doivent être effectuées par du personnel spécialisé et agréé par le constructeur.

En l'absence d'un plan de maintenance spécifique, il est conseillé de procéder à une inspection du produit à chaque remplissage du magasin de stockage.

Les contrôles, à effectuer sur une base mensuelle au minimum, sont les suivants :

- Eliminer toutes les éventuelles traces de poussière dans le filtre grillagé qui est placé à l'intérieur
- Nettoyer la face intérieure en caoutchouc de la porte de vidange du combustible

Par ailleurs, un nettoyage approfondi du magasin de stockage du combustible est également recommandé au moins une fois par an, afin d'éviter l'accumulation de poussière et la présence de corps étrangers.

a) Pièces de rechange

Pour garantir le fonctionnement optimal et durable du produit, il est recommandé d'utiliser uniquement des pièces de rechange d'origine.

DESCRIPTION	CODE
Porte de vidange avec aimant	9900.253
Filtre grillagé	AP9910.00.03
Couvercle complet de O-R et filtre à grille	9900.249
Micro interrupteur REED	9900.240

b) Fin d'utilisation

L'élimination de l'emballage, des accessoires et de l'appareil doit être effectuée conformément à la réglementation locale, en assurant le recyclage des matières premières dont ils sont composés.



9) PRESCRIPTIONS DE SÉCURITÉ POUR LES MAGASINS DE STOCKAGE DE COMBUSTIBLE

Qualité requise de sécurité pour le dépôt de granulés de bois (pellets) avec une capacité de stockage jusqu'à 10 t



Maintenir les portes fermées. L'accès est permis uniquement au personnel autorisé sous la supervision d'une personne à l'extérieur



Il est interdit de fumer et de rapprocher des flammes ou d'autres sources d'inflammation.



Il existe un danger de mort à cause des concentrations élevées de monoxyde de carbone (CO) et du manque d'oxygène.



Pendant les 4 semaines suivant l'attribution, entrer uniquement avec un détecteur de CO.



Aérer le dépôt pendant au moins 15 minutes avant d'entrer et garder la porte ouverte pendant votre présence.



Assurer une aération appropriée et permanente du dépôt par des couvercles aérés, des ouvertures ou des ventilateurs.



Il existe un risque de blessure à cause des systèmes en mouvement



Éteindre la chaudière au moins une heure avant de l'arrivage des granulés de bois (pellets).



Effectuer le remplissage conformément aux instructions du fabricant de la chaudière et du revendeur des granulés de bois (pellets).



Protéger les granulés de bois (pellets) de l'humidité



En cas d'incendie, maintenir la porte d'entrée et toute autre ouverture du dépôt fermées et appelez le WF.

10) GARANTIE

CONDITIONS DE GARANTIE LIMITÉE DU PRODUIT

Le Constructeur garantit à l'acheteur initial l'absence de défauts des matériaux et de fabrication du produit pour la période indiquée à partir de la date d'achat. Sauf disposition contraire de la loi en vigueur, cette garantie n'est pas transférable et se limite à l'acheteur initial. Cette garantie donne à l'acheteur des droits légaux spécifiques, et l'acheteur peut à son tour bénéficier des droits qui varient selon les lois locales.

Lire tous les avertissements et instructions avant d'utiliser le produit acheté.

L'entière responsabilité du constructeur et le recours exclusif de l'acheteur pour toutes les violations de garantie seront à la discrétion du constructeur : (1) réparation ou remplacement du produit, ou (2) remboursement du prix payé, à condition que le produit ait été retourné au point d'achat, ou à un lieu indiqué par le constructeur, accompagné d'une copie du reçu d'achat ou d'un reçu détaillé et daté. Des frais d'envoi et de transport peuvent être appliqués, sauf dans les cas où cela est interdit par la loi en vigueur. Pour réparer et remplacer le produit, le constructeur peut, à sa propre discrétion, utiliser de nouvelles pièces, réparées ou d'occasion en bon état de fonctionnement. Tout produit de remplacement sera garanti pour toute la totalité de la période restante de la période de garantie originale ou pour toute période de temps supplémentaire conforme à la loi en vigueur.

Cette garantie ne couvre pas les problèmes ou dommages résultant de : (1) accident, abus, mauvaise application, réparation, modification ou démontage non autorisés, (2) opération de maintenance, utilisation non conforme aux instructions du produit ou raccordement à une alimentation inappropriée, (3) ou utilisation d'accessoires et de pièces de rechange non fournies par le constructeur ou par le centre agréé.

Les demandes d'intervention sous garantie valable sont habituellement traitées par le point d'achat du produit. Vérifier ce point avec le détaillant auprès duquel le produit a été acheté.

Les demandes d'intervention sous garantie qui ne peuvent pas être traitées par le point d'achat, ainsi que toute autre question relative au produit, doivent être directement adressées au constructeur. Les adresses et les informations de contact pour le service à la clientèle sont disponibles sur le Web à l'adresse suivante www.advanceeasymoving.com

Sauf disposition contraire dans la loi en vigueur, toute garantie qui implique, soit une condition de qualité marchande, soit une éligibilité pour une utilisation particulière de ce produit, est limitée à la durée de la garantie limitée spécifique au produit acheté.

Certaines juridictions n'autorisent pas les limitations de la durée des garanties implicites ou l'exclusion ou la limitation pour dommages accidentels ou conséquents et, par conséquent, la limitation ci-dessus ne peut pas être appliquée partout.

Cette garantie donne des droits légaux spécifiques à l'utilisateur qui pourra bénéficier d'autres droits variant d'un État à l'autre ou selon la juridiction.

Les consommateurs jouissent des droits légaux établis par les lois nationales en vigueur relatives à la vente de produits destinés aux consommateurs.

Aucun vendeur, agent ou salarié du constructeur est autorisé à apporter des modifications, des extensions ou des ajouts à cette garantie

11) CERTIFICATION

Déclaration d'absence de substances nocives

Le Constructeur déclare que ses produits et équipements sont fabriqués avec des matériaux conformes aux limites établies par les normes en vigueur pour la protection de la santé et de l'environnement et ne contiennent pas de substances classées comme étant SVHC (Substance of Very High Concern) conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH, c'est-à-dire l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation des substances chimiques ; Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances).

Bien que les substances susmentionnées ne soient pas utilisées dans les cycles de traitement des matières premières et de nos produits, leur présence ne peut pas être exclue en ppm (partie par million), à cause de micropollution des matières premières.